



ERRATUM

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Philippe De Courval, secrétaire-trésorier de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le **13 avril 2021** à 19h30 par visioconférence Zoom et diffusée simultanément via le site web de la Municipalité.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à autoriser une deuxième entrée charretière.

Identification du site concerné : l'immeuble impliqué est situé au 489 rue Carmen sur le lot 6 315 518 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 11 mars 2021

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Secrétaire-trésorier